I die: -> Spécification fonctionnelle d'un logiciel Eléments du logiciel à spéafier -> Contexte : constantes propriétés verifiées par ces constantes (type, danaine) propriétés ventiens par ces vaniables (appelé d'invariant) fonctions que l'an peut _> Opérations paramètres utilise et/on valeurs
d'entrée modifie les retournées
vaniables Langage du propriétés: logique du premier ache sur les ensembles Types primits: bortiens (TRUE/FALSE) + T, L Types construits: - comples (avec, on 1-) - produit contêsien (ensemble de tous les

- en sembles -> par extension -> par comprehension Les structures de donnée usuelles sont définies à l'aide de ces primitives (comme en Miaie des - relation = {(x,y) | x Ry} - faction = $\{(\alpha, \beta) \mid \beta(\alpha) = \gamma \}$ (une fonction est une relation) - parhelle / totale - injective/sigistive/surjective $= \left\{ \left(m, x \right) \mid m \notin \Lambda ... \mid u \mid \right\}$ $= \left\{ \left(m, x \right) \mid u_n = \infty \right\}$ _ arbres = { chemin de C ous comme une Séquence } Opérations: chaque operation est décuile par: - une pricandition sur les paramètres et lis variables La l'opération ou doit être appolée que si cette précondition est véntier une substitution à effectuer (variables et valeurs de retour) de i ennent belles que

(famule logique des paramètres, nonvelles et anciennes valeurs des variables, valeurs de retour)

Le langage B définit de nombrenses constructions qui sont du sur syntaxique exprimable à l'aide des éléments ci-denas

Obligation de prenue

Le logicel devieu le langage B génère des promiétés logiques à pronver:

opérations, utilisées alors que la précondition est voire, conservent l'invaniant

-> que les constructions utilisées sont bien fonction fondées (f(x): x & dom f 2 = max E: É a un majorant et est non vide

Raffinement

Afin d'arriver à une implémentation du logiciel, on effectue des raffinements Les on précise de plus en plus comment

Ly on représent l'état par des variables

plus proches de la machine réelle

Ly le logical génire des obligations

de preuve qui montrent que le

raffinement respecte la spécification